

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 JUIN 2025**

DATE DE CONVOCATION : 17/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin, sous la présidence de Monsieur Bruno RICHOU Maire.

Étaient présents : MM. B. RICHOU, M. VIAL, MME Y. TESSIER, MME B. BERRUT, M. H. VINCENT, MME C. MEIER, M. C. FOSCHIA, MME P. GARREAU et M. F. GUINUT

Absents excusés : Mélanie ROBERTI a donné pouvoir à Christine MEIER, Bernard LAMBERT

Quorum :

Nombre de conseillers en exercice	11
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	1
Quorum	6
Nombre de voix exprimés (y compris pouvoirs)	10

Secrétaire de séance : Patricia GARREAU

Assistait en outre : Catherine JANET, secrétaire de mairie

1- APPROBATION DES PV DES 08/04/2025 ET 20/05/2025

Aucune remarque n'étant les PV du 8 avril 2025 et du 20 mai 2025 sont approuvés à l'unanimité

2- DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 24 JUIN 2025

N° 2025-22
**EFFACEMENT DES RESEAUX
RUES DE LA PRAIRIE, DE LA BOIRE ET CHEMIN DU BOIS
ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

M. le Maire expose :

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire doit renforcer le réseau ENEDIS du poste P0004 SABLONS. Cela implique un effacement de réseaux des lignes électriques, de la rue de la Prairie, de la rue de la Boire et du chemin du Port du Bois.

A cet effet, des travaux d'effacement des réseaux seront réalisés par ledit Syndicat. Le montant des travaux s'élève à 136 455.77 € et seront financés par le SIEML.

Le réseau du génie civil de télécommunication de ce secteur n'est pas compris dans cette estimation. Le coût d'effacement de ce réseau est estimé à 38 916.61 € TTC. Le secteur concerné par l'effacement des réseaux ne comportant pas d'appuis communs avec le réseau de distribution publique d'électricité, le coût du câblage télécom est estimé approximativement à 7 200.00 € HT.

La dépense totale est donc estimée à 39 630.51 € HT (47 556.61 € TTC).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du projet d'effacement des réseaux des rues de la Boire, de la Prairie et du Chemin du Bois,
- **SOLLICITE** une subvention de la Région des Pays de la Loire de 30 % au titre de l'aménagement urbain des Petites Cités de Caractère d'un montant de 11 889.15 €,

- SOLLICITE une subvention de la DREAL de 50 % au titre des sites classés d'un montant de 19 815.25 €.
- MANDATE M. le Maire pour engager les travaux sous réserve de l'obtention de 80 % de subvention.
- DONNE à M. le Maire tous pouvoirs pour signer les pièces afférentes à ce dossier.
- IMPUTERA les dépenses sur le BP 2025 et suivants.

3- INFORMATIONS DIVERSES

➤ Bruno RICHOU

1. Ponton de Béhuard

Une offre d'achat a été reçue en mairie le 3 juin 2025 au prix annoncé, soit 15 000 €.

La vente sera actée dès que le futur acheteur aura reçu l'autorisation de la déclaration de mise en chantier de la DDTM44.

Afin de faciliter le retrait du ponton et de la passerelle, M. le Maire demande du renfort pour nettoyer les abords du ponton en vue de retirer les deux bracons.

Il demande également à M. GUINUT l'accès à son champ qui est attenant au ponton, de façon à réaliser les manipulations pour le retrait de ce dernier.

Le futur acheteur demande à la commune de contacter les propriétaires des bateaux qui sont accostés au ponton afin qu'ils puissent y accéder à la date de l'enlèvement du ponton.

2. Demande d'occupation du domaine public fluvial pour l'organisation de balades commentées

Le conseil municipal a demandé des informations complémentaires pour se prononcer sur le projet de balades commentées à Béhuard.

La fréquence des balades sera d'environ 2 à 3 sorties par semaine avec cinq passagers maximums.

Le tour de l'île sera proposé quand le niveau de l'eau le permettra, sinon une descente en queue de l'île sera programmée. Le départ et l'arrivée se dérouleront à la cale de la Guillemette.

Compte tenu des éléments transmis, le conseil municipal donne un avis favorable au projet de balades commentées.

3. Les 6 heures de Béhuard

La manifestation sportive « les 6 heures de Béhuard » a permis de récolter 1 700 €. La remise du chèque à l'association Don et Mécénat du CHU d'Angers aura lieu le 7 juillet 2025. Mme TESSIER représentera la commune de Béhuard.

4. Rencontres nationales de Petites Cités de Caractère

Les 6, 7 et 8 juillet 2025 se tiendront les rencontres nationales des PCC. Le dimanche 6 juillet, la commune de Béhuard accueillera un groupe de 150 personnes pour présenter les travaux engagés pour la valorisation du village. Cinq élus vont se partager le groupe pour faire la visite. Un dossier reprenant toutes les étapes des travaux sera mis à la disposition des élus pour les aider dans leur présentation, ainsi que des photos avant/après travaux.

5. Procession

M. le Maire a été contacté par un habitant pour savoir si la procession qui s'est déroulée le dimanche 22 juin était autorisée. Celle-ci fait bien partie de la liste qui a été validée par le conseil municipal, il était convenu que l'association diocésaine prévienne en amont de façon à prévenir les habitants, via intramuros.

M. le Maire demande officiellement à M. VINCENT, qui est également membre de l'association diocésaine de faire suivre cette demande pour éviter tout malentendu.

4- TOUR DE TABLE

➤ **Patricia GARREAU**

1. Entretien des espaces verts

Mme GARREAU demande qu'une intervention soit faite pour nettoyer les espaces verts près des bancs et près des tables de pique-nique.

➤ **Christine MEIER**

2. Eclairage public

Mme Meier s'étonne de voir les spots qui éclairent la chapelle d'être encore allumés tard dans la nuit. M. le Maire lui répond que des réglages étaient programmés ces derniers jours par l'entreprise en charge de l'entretien de l'éclairage public. Si le problème persiste, il l'engage à recontacter la mairie pour faire une demande d'intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Le Maire,
Bruno RICHOU



Le secrétaire de séance,
Patricia GARREAU

